



Arrêté du Conseil communal

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil général par suite de la démission de M. Jérémie Gaudichon au 30 juin 2019;

vu les résultats de l'élection des autorités communales du 18 juin 2017;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984;

arrête :

Article premier : M. Nicolas Stücki, suppléant de la liste du groupe PLR à laquelle appartient le siège vacant, est proclamé élu conseiller général.

Article 2 : Sa nomination prendra effet au 8 août 2019.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'une publication dans la Feuille officielle ; il en sera délivré une expédition au conseiller proclamé.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Tom Egger

Le vice-président :
Alexandre Béguin

St-Aubin-Sauges, le 8 août 2019